

DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 12 octobre 2026

Date de la convocation : 07/10/2026	L'an deux mille vingt-six et le 12 octobre à 18h30, le Conseil municipal de la commune de Lacrouzette, convoqué régulièrement, s'est réuni en séance ordinaire, à la mairie, sous la présidence de Madame Astrid SEGUIER, Maire.
Membres en exercice : 19 Présents : 17 Votants : 19	Présents : Romain ASSEMAT, Alexis BENOIT, Françoise BOURGUES, Roméo CARAYON, Isabelle CATHALA, Céline CHERRIER, Nathalie DO CARMO, Nathalie GASTOU, Françoise GAU, Frédéric GONCALVES ESTEVES, Marie-Hélène GONTARD, Sylvie MAFFRE, Germain MALPEAU, Jérémy PALAYSI, Gilles SABLAYROLLES, Astrid SEGUIER, Isabelle SIRVEN
Pour : 19 Contre : 0 Abstentions : 0	Représentés : Régis ARMENGAUD représenté par Gilles SABLAYROLLES, Sophie MASSOT représentée par Nathalie GASTOU Absents ou excusés :
Secrétaire de séance :	Céline CHERRIER

DE_2026_074

Objet : Adoption du règlement intérieur du cimetière communal

Vu le Code général des collectivités territoriales, notamment les articles L.2213-7 et suivants, L.2223-1 et suivants, R.2213-1-1 et suivants et R.2223-1 et suivants ;

Vu le Code civil, notamment son article 16-1-1 ;

Vu le Code pénal et notamment ses articles 225-17, 225-18-1 et R 610-5 ;

Considérant qu'il est nécessaire de réglementer l'accès, l'utilisation, la police et la sécurité au sein du cimetière communal, ainsi que les conditions d'exécution des travaux et des interventions des entreprises de pompes funèbres, afin d'y garantir l'ordre, la décence, la salubrité et la tranquillité publique,
Considérant qu'il convient de clarifier et centraliser les règles applicables au cimetière communal afin d'assurer le respect dû aux défunts, aux familles et aux usagers,

Madame le Maire donne lecture à l'assemblée des termes du projet de règlement du cimetière annexé à la présente délibération et propose son adoption.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré lors d'un débat contradictoire :

ADOpte le règlement intérieur du cimetière communal tel qu'il est annexé à la présente délibération.

Fait et délibéré à Lacrouzette le 12 octobre 2026,

La secrétaire de séance,



Céline CHERRIER

Le Maire,



Astrid SEGUIER

Date de transmission en préfecture : 14/10/2026

Date de publication : 16/10/2026

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Toulouse, sis 68 rue Raymond Raynal IV, B.P. 7007, 31068 Toulouse Cedex 07, dans un délai de deux mois à compter de sa publication.
Le Tribunal Administratif pourra être saisi par courrier ou par l'application informatique Télérecours accessible par le lien : <https://www.telerecours.fr>.